

**LEGT MIREILLE GRENET :**  
**CENTRE ÉTUDES ENTRAÎNEMENT**  
**PARCOURS AMENAGE MUSIQUE, DANSE ET**  
**ART DRAMATIQUE**

**CONDITIONS D ACCES ET ORGANISATION GENERALE POUR LA RENTREE 2023**

**Le Centre Études Entraînement (CEE) et le Parcours Aménagé Musique, Danse et Art dramatique" (PAMDAD) s'adressent à des sportifs de haut niveau et des élèves suivant un enseignement artistique de 3ème cycle, afin de leur permettre de mener conjointement la pratique de leur sport/art et une scolarité de qualité :**

- Sportif relevant d'un Pôle Espoir Régional
- Sportif relevant d'un Parcours d'Excellence Sportive
- Sportif ayant participé à des compétitions de haut niveau (au moins inter régionales)
- Musicien ou artiste d'un niveau élevé (3ème cycle d'une école de Musique ou d'un conservatoire)

**Conditions d'accès :**

- Les clubs sont en partenariat avec le lycée selon les sports pratiqués par les élèves (19 clubs actuellement). La liste évolue donc au fil des années, et selon les élèves. Il ne s'agit pas d'une liste pré-établie.
- Le dossier doit être retourné au lycée **au plus tard pour le 10 mai 2023**
- **pour candidater : scanner ce Qrcode, remplir le questionnaire et nous envoyer le document demandé de préférence par mail**
- Une commission du lycée examine le dossier et émet un avis
- La liste des demandes est transmise à l'Inspection Académique de l'Oise
- L'Inspection Académique de l'Oise décide de l'affectation des élèves concernés (acquise pour un élève du secteur du lycée, sur dérogation soumise à l'accord de l'IA pour un élève hors secteur)
- Les élèves qui sont affectés par l'IA de l'Oise peuvent s'inscrire au lycée Mireille Grenet



**Organisation du CEE-PAMDAD au lycée Mireille Grenet :**

- **Aménagement des emplois du temps :**
  - les élèves sportifs ou musiciens ont accès à toutes les séries générales et technologiques du Baccalauréat du lycée Mireille Grenet
  - les élèves sont libérés après 16h10 chaque jour, à 12h15 le mercredi
  - les élèves internes sont de même libérés après 16h10 chaque jour, à 12h15 le mercredi et sont considérés comme demi-pensionnaires sur les périodes libérées, jusqu'à leur retour à l'internat à 21h au plus tard .
  - Les élèves se rendent en autonomie sur le lieu d'entraînement, les responsables légaux et le lycée sont informés des horaires et des jours d'entraînement et de leurs modifications par les clubs.
  - Certains clubs organisent le transport des élèves sportifs. Lorsque ce n'est pas le cas, le choix du mode de transport est laissé au choix de la famille. Si un 2 roues est utilisé, son entretien, sa vérification et sa conformité au code de la route (éclairage, ...) relèvent des responsables légaux ou de l'élève majeur.
- **Fonctionnement de l'internat :**
  - accueil le dimanche soir
  - accès à l'internat permettant les entraînements du matin et du soir pour les nageurs et les tri athlètes
  - organisation des repas afin de permettre les entraînements
- **Référents "CEE-PAMDAD" au sein du lycée :**
  - Mme Lebouc, Provisoire adjointe, pour l'organisation générale du dispositif et son suivi
  - les Conseillères et Conseillers Principaux d'Éducation pour le suivi quotidien de l'élève sportif du CEE ou le musicien et le lien avec les professeurs et les familles
  - les Professeurs principaux pour le suivi pédagogique de l'élève sportif du CEE ou du musicien.
  - Madame Ghesquiere, Professeur d'EPS, notamment pour les élèves du Pôle Espoir Tir à l'Arc et le BMX
- **Organisation des classes pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques de la scolarité des élèves sportifs/artistes :**
  - regroupement des élèves sportifs ou artistes sur quelques classes de 2nde, 1ère et Terminale